



Doit on s'équiper pour janvier 2018 d'un logiciel de caisse ?

Par **badoune**, le 14/11/2017 à 09:50

Bonjour,

Nous avons un point de vente directe de fromage.

Nous sommes équipés d'une balance poids prix.

Nous avons une tablette avec un tableur excel qui nous donne le prix par rapport au poids car les différents fromages sont enregistrés dedans.(fait par nous)

Ensuite elle nous donne le total de chaque client.

Notre caisse est manuelle et ces trois choses : balance, tablette, caisse ne sont pas reliées ensemble.

Sommes nous concernés par l'obligation de s'équiper d'un logiciel sécurisé ?

Notre soucis est surtout le cout d'un tel équipement.

Merci par avance.